

tendues entre deux bornes, au moyen d'anneaux et de crochets, seraient maintenant enlevées au pas de course et sans la moindre difficulté.

Les bourgeois ne se contentèrent pas de tendre des chaînes : ils s'emparèrent des hauteurs de Fourvières, et comme le Gourgillon était la voie de communication obligée entre la ville et le cloître de St-Just, ils se retranchèrent vers la recluserie de la Madeleine, située un peu au-dessus de la place de Beauregard. Ils y construisirent un véritable fort surmonté d'une tour, ainsi que nous l'apprenons par la sentence du concile de Belleville : *domum quemdam orationis, reclusorio perpetuo quondam à sanctis patribus archiepiscopibus lugdunensibus deputatam, et in honorem sanctæ Magdalene dedicatam, speluncam latronum fecerunt, superædificantes turrim et conficientes ibi custodes armigeros, qui quotidie et publice spoliant transeuntes.* — *D'une maison de prières, destinée par nos saints archevêques de Lyon à une recluserie perpétuelle, et dédiée à sainte Marie-Madeleine, ils ont fait une caverne de voleurs, en y construisant une tour et y logeant des hommes armés, qui quotidiennement et publiquement dépouillent les passants.* (Le P. Ménestrier. *De bellis et induciis*).

Au XIII^e siècle, les partis politiques ne se ménageaient pas plus dans leurs discours que de notre temps. Chacun voyait, comme à présent, une paille dans l'œil de son voisin, quand il avait une poutre dans le sien. Les bourgeois ne gardaient pas bouche close, et ils renvoyaient à leurs adversaires un latin non moins accablant, dans un Mémoire adressé au roi et au légat du pape : *multos homines de civibus Lugduni (canonici) vulneraverunt et occiderunt citrà et intrà civitatem, et multa damna enormia fecerunt et intulerunt eisdem.* — *Les chanoines ont blessé et tué beaucoup d'hommes parmi les citoyens de Lyon, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville et leur ont fait éprouver des pertes énormes.* Suit l'exposé des nombreux méfaits des chanoines racontés dans tous leurs détails. Les bourgeois se représentaient comme de malheureuses victimes, forcées d'user du droit de légitime défense, et inca-